

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 juin 2015, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers suivants : Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx.

Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

Le conseiller Louis Proulx est arrivé à 19 h 05 au point 4.

Absence motivée : Linda Morin.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2015-06-091

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015;
4. Adoption du rapport financier consolidé se terminant le 31 décembre 2014;
5. Autorisation d'une dépense effectuée par monsieur Claude N. Morin, maire, sans résolution préalable du conseil municipal – Deloitte information sur les bingos;
6. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 141 246,98 \$;
 - Liste des salaires au montant de 40 201,28 \$;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2015;
8. Période de questions;
9. Demande au MTQ pour la réfection de la peinture du pont Molesworth (P-00263);
10. Congrès FQM;
11. Autorisation au Club QUAD pour l'installation de signalisation;
12. Adoption du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Macamic;
13. Contribution pour le développement d'une culture forestière forte;
14. Projet d'immunité conditionnelle en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;
15. Acte de cession à monsieur Jean Morin et madame Claudine Lévesque;
16. Usage de feux d'artifice en milieu urbain;
17. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 670 000 \$ pour financer la subvention du MCCC pour la construction de la bibliothèque municipale;

18. Appui au 11e Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest;
19. Demande de soutien financier – L'Amicale;
20. Contrat de service dans le but d'adhérer à une mutuelle de prévention représentée par le Groupe ACCISST inc.;
21. Rapport des comités;
22. Questions diverses:
 - a) Bac ordures et récupération – parc Guillaume-Cornellier (Suzie Domingue);
 - b) Signature du contrat de service avec Sylviculture Lavérendrye (Ghislain Brunet);
 - c) Installation modules de jeux – parc Dion/Alain (Patrick Morin);
 - d) Remplacement camion service incendie (Ghislain Brunet);
 - e) Acte de cession à monsieur Daniel Paquette;
 - f) Terrain de baseball (Louis Proulx);
23. Période de questions;
24. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 18, 19, 22a), 22c), 22d) et 22f) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2015-06-092

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Arrivée du conseiller Louis Proulx, il est 19 h 05.

2015-06-093

4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 soit accepté tel que présenté par le vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault de la firme Daniel Tétreault, CPA inc.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-094

5. **DÉPENSE EFFECTUÉE PAR MONSIEUR CLAUDE NELSON MORIN, MAIRE, SANS RÉOLUTION PRÉALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Attendu que la Loi sur les cités et villes ne permet pas au maire d'effectuer des dépenses au nom de la municipalité sans avoir reçu au préalable une résolution du conseil municipal à cet effet;

Attendu que les fonctionnaires identifiés pour effectuer de telles dépenses dans les budgets de fonctionnement de la municipalité n'ont pas autorisé cette dite dépense;

Attendu qu'il n'y a pas de crédit budgétaire au budget 2015 pour cette dite dépense;

Attendu que pour éviter au maire d'assumer personnellement la totalité de la dépense qu'il a effectuée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : D'accepter la dépense faite pour la revue des recommandations émises en 2014 pour le Bingo en salle seule avec la firme comptable, Deloitte s.e.n.c.r.l., au montant de 95 \$ + taxes, facture # 3812320.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-095

6. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 141 246,98 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 40 201,28 \$;

Adoptée à l'unanimité.

7. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2015**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2015.

8. **Période de questions**

Madame Michèle Labranche demande s'il y a des travaux de pose de macadam de prévus pour 2015 sur le chemin Langlois. Monsieur le maire l'informe qu'il y aura la pose de traitement de surface sur ce tronçon de chemin en 2015.

2015-06-096

9. **DEMANDE AU MTQ POUR LA RÉFECTION DE LA PEINTURE DU PONT MOLESWORTH (P-00263)**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une demande soit adressée au ministère des Transports afin de repeindre le Pont Molesworth (P-00263) à l'occasion du 100e anniversaire de Macamic prévu en 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-097

10. **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin, le directeur général, Denis Bédard et le conseiller Ghislain Brunet, soient autorisés à se rendre au Congrès de FQM du 23 au 26 septembre 2015. Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-098

11. **AUTORISATION AU CLUB QUAD POUR L'INSTALLATION DE SIGNALISATION**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le Club QUAD d'Abitibi-Ouest à installer des panneaux de signalisation dans les sentiers et chemins municipaux pour les activités du Club QUAD;

QUE : Le directeur des travaux publics est autorisé à identifier avec le Club QUAD les endroits où de tels panneaux sont requis pour le moment et pour l'avenir;

QUE : Cette résolution ne dispense pas le Club QUAD de toutes les autres autorisations nécessaires et requises, dont celle du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-099 12. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Macamic pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-100 13. **CONTRIBUTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE FORESTIÈRE FORTE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 100 \$ à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue pour notre contribution au développement d'une culture forestière forte et afin de bénéficier à un abonnement au Couvert boréal.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-101 14. **PROJET D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense et bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE : Ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, Claude N. Morin se retire de la prochaine discussion pour ne pas être en conflit d'intérêts étant donné que monsieur Jean Morin est son frère.

2015-06-102

15. **ACTE DE CESSION À MONSIEUR JEAN MORIN ET MADAME CLAUDINE LÉVESQUE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la cession d'une partie du lot 4 962 793 (ancienne route du chemin Lépine), lot étant à définir par l'arpenteur géomètre, à monsieur Jean Morin et madame Claudine Lévesque considérant une somme nominale d'**UN DOLLAR (1 \$)**;

QUE : Les frais d'arpentage et de cadastre seront aux frais du cessionnaire;

QUE : Le maire suppléant, Ghislain Brunet et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-103

16. **RÈGLEMENT DES NUISANCES - USAGE DE FEUX D'ARTIFICE EN MILIEU URBAIN**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour abroger et remplacer le règlement 03-026 concernant les nuisances.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-104

17. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 670 000 \$ POUR FINANCER LA SUBVENTION DU MCCC POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 670 000 \$ pour financer la subvention du MCCC pour la construction de la bibliothèque municipale.

2015-06-105

20. **CONTRAT DE SERVICE DANS LE BUT D'ADHÉRER À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION REPRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ACCISST INC.**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les administrateurs ayant fait une lecture complète et déclarent être satisfaits de l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016, soit acceptée telle que rédigée, et que le Groupe ACCIsst inc., soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société part actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

21. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, les conseillères, Suzie Domingue, Laurie Soulard et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif.

22. **Questions diverses**

2015-06-106

b) **SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE AVEC SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic, le contrat de service concernant le mandat de gestion de l'entente de délégation de gestion de la Ville de Macamic et Sylviculture Lavérendrye inc.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-107

e) **ACTE DE CESSION À MONSIEUR DANIEL PAQUETTE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la cession d'une partie du lot 4 962 793 (ancienne route du chemin Lépine), lot étant à définir par l'arpenteur géomètre à monsieur Daniel Paquette considérant une somme nominale d'**UN DOLLAR (1 \$)**;

QUE : Les frais d'arpentage et de cadastre seront aux frais du cessionnaire;

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

23. **Période de questions**

Aucune question.

2015-06-108

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 45.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire